

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 6 novembre 2017

Décision n° CP-2017-2016

commune (s): Villeurbanne

objet: Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia, à la suite d'une préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 40, cours de la République

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur: Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président: Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : mardi 7 novembre 2017

<u>Présents</u>: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 6 novembre 2017

Décision n° CP-2017-2016

commune (s): Villeurbanne

objet : Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia, à la suite d'une préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 40, cours de la République

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2017-06-26-R-0494 du 26 juin 2017, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente :

- d'un bâtiment en R+1 comprenant 2 logements, dont un avec mezzanine, d'une surface utile totale d'environ 157 mètres carrés.
- d'une cour à l'arrière du bâtiment,
- ainsi que de la parcelle de terrain de 234 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble,

le tout situé 40, cours de la République à Villeurbanne, cadastré BM 183, préempté pour un montant de 395 000 € dont 4 950 € de mobilier.

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 25 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), par la construction d'une résidence sociale foyer logements pour jeunes actifs, pour une surface utile d'environ 580 mètres carrés.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit notamment d'accompagner le développement de l'offre nouvelle sur Villeurbanne par une offre de logement social, ou une offre en logement intermédiaire ou en accession sociale.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Vilogia qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole, ce bien cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 395 000 € dont 4 950 € de mobilier, admis par France domaine, et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM Vilogia aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 7 juin 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

- 1° Approuve la cession à la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia, pour un montant de 395 000 € (dont 4 950 € de mobilier) du bien cédé libre de toute location ou occupation, cadastré BM 183, situé 40, cours de la République à Villeurbanne, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 25 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), par la construction d'une résidence sociale foyer logements pour jeunes actifs, pour une surface utile d'environ 580 mètres carrés.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.
- **3° La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1751, le 9 janvier 2012 pour la somme de 16 636 122,70 € en dépenses et 15 862 128,65 € en recettes.
- **4° La somme** à encaisser d'un montant total de 395 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette cession globale seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2017 compte 458 200 fonction 01.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.